

entre leur syndicat et le ministre des Postes (M. Mackay) auront une issue heureuse. De part et d'autre, les négociations salariales se fondent sur le fait qu'une exception sera faite à la loi. Naturellement, cela montre que les exemptions seront nombreuses et que c'est l'exemption plutôt que l'application de la loi qui peut devenir la règle.

● (1520)

C'est un problème fondamental qui se pose au ministre et au pays. Je pense qu'on peut dire sans se tromper que la plupart des Canadiens croient depuis des mois, en fait depuis plusieurs années, que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures pour protéger les Canadiens ordinaires contre les méfaits de l'inflation. Tous les Canadiens conviennent qu'il faut lutter contre l'inflation. Mais s'il faut prendre des mesures à l'échelle nationale, il faut également s'occuper des divers secteurs qui seront touchés.

Le ministre a beau jeu de faire des lois contre les ouvriers. La plupart des gens pensent que les grands syndicats sont dans la même situation que les grandes sociétés; elles peuvent prendre des décisions qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt national et, dans certains cas, qui ne sont même pas dans les intérêts de leur propre industrie. Cependant, lorsqu'on demande aux gens ordinaires d'accepter de plein gré de modérer leurs revendications de salaires, d'honoraires ou de traitements, il faudrait leur assurer que cette contrainte s'appliquera également à tous.

Au cours de la dernière guerre, certains croyaient que les gens riches pouvaient être dispensés d'aller à la guerre et échapper à la conscription ou à l'enrôlement. On pouvait s'en tirer à coups de billets de banque, ce qui souleva de vives critiques. Je ne nommerai pas certaines personnalités en cause, mais je suis persuadé que certains combattants sont encore irrités de ce que tout le monde n'ait pas été traité de la même façon.

Cette loi va causer des injustices et ce sont surtout deux catégories de gens qui en souffriront. Les premiers, ce sont ceux qui ont entamé des négociations qui auraient pu se poursuivre pendant très longtemps et qui ne pourront convaincre la Commission anti-inflation de les exempter et de leur permettre d'obtenir tout le bénéfice des augmentations salariales pour lesquelles ils négocient. Ensuite on a les gens qui ne peuvent négocier efficacement pour obtenir une augmentation de leur salaire, les travailleurs non syndiqués.

Moins de 25 p. 100 de la population active du Canada est syndiquée ou en mesure de négocier d'une façon quelconque. Les 75 p. 100 restants ne sont pas en mesure de négocier. Vont-ils obtenir le minimum de \$600 ou le maximum de \$2,400? Rien ne peut le leur assurer. Il n'y a aucune justice dans ce cas précis; ceux qui se situent au bas de l'échelle des revenus vont sans doute y rester et ceux qui sont au sommet, tels que les députés et d'autres, obtiendront la totalité des \$2,400. J'espère qu'ils n'obtiendront rien de plus, mais en tout cas ils auront les \$2,400. Ceux qui touchent la pension de vieillesse, les prestations de bien-être social, les anciens combattants, ceux qui reçoivent le salaire minimum n'ont aucun moyen de négocier leur augmentation minimum de \$600 et je ne vois pas comment le ministre leur assurera le minimum de \$600 pour lequel les autres peuvent négocier.

Au cours des jours à venir, lorsque les gens constateront qu'il n'y a aucun contrôle sur le prix des produits de nécessité, lors qu'ils sauront que les grosses chaînes de

Loi anti-inflation

magasins d'alimentation pourront justifier, tous les trimestres, leur revenu d'exploitation total, les sept ou huit denrées indispensables aux Canadiens qui vivent d'une pension de retraite, d'une pension de bien-être ou qui reçoivent le salaire minimum subiront une augmentation de prix.

Sans justice, j'estime que cette loi sera un échec. Ce sera un échec, car elle n'obtiendra pas l'appui de ceux qui savent qu'on contrôle leurs revenus parce que c'est facile de les contrôler—c'est-à-dire les salariés qui négocient leur propre rémunération. Il ne sera pas toujours possible de contrôler les sociétés car elles pourront publier leurs profits en les répartissant de façon à ce qu'ils semblent limités. Les petites gens du pays seront les victimes des hausses de prix. Il semble que le prix des denrées de première nécessité va augmenter de 9 à 12 p. 100 l'année prochaine et ces gens n'auront pas d'augmentation de revenu correspondante pour leur permettre de les acheter.

Ce n'est pas une mesure satisfaisante. Ce n'est pas le genre de loi que nous devrions infliger au Canadien moyen. On n'a rien fait pour contrôler les activités des institutions financières, or ne sont-elles pas partiellement responsables de nos ennuis actuels? Le ministre des Finances (M. Macdonald) n'est-il pas surpris de constater, lorsqu'il dépose \$10 à la banque, que sa banque peut prêter cet argent et en tirer un intérêt de 10 p. 100? La banque peut retirer presque autant en intérêt que le montant qui lui est confié en dépôt.

Ne commence-t-il pas à être temps de nous pencher sur les secteurs de l'économie où nous pouvons intervenir, notamment le logement? Nous pouvons faire beaucoup dans ce domaine à condition d'être assez subtils pour imposer aux banques un contrôle qui les obligerait à consentir des hypothèques à 6 p. 100. Actuellement, elles font un massacre. A mon avis, plus personne n'achète d'actions des sociétés minières ou pétrolières; on leur préfère les banques, qui rapportent plus. Quand je vois des gens payer une hypothèque de \$125,000 en fin de compte pour une maison de \$35,000, je ne puis m'empêcher de penser que quelque chose ne tourne pas rond dans le système. Cet élément, le ministre l'a totalement négligé.

Autre aspect de la situation dont on n'a pas du tout entendu parler: tous les organismes financiers ont déclaré que ces restrictions vont entraîner une hausse du chômage au Canada. Les sociétés de tel ou tel secteur industriel vont se trouver désarmées face à la concurrence puisqu'elles ne pourront pas obtenir d'exemptions. Je pense donc qu'en conséquence le chômage va augmenter. Cela signifie, par contrecoup, que les organismes chargés de fournir au moins un minimum vital aux chômeurs à long terme auront besoin de crédits supplémentaires, ce qui alourdira le fardeau des municipalités, des gouvernements provinciaux et vraisemblablement du gouvernement fédéral.

● (1530)

A une question que je lui posais l'autre jour, le ministre a répondu que le gouvernement n'avait pas envisagé, dans le cadre du programme qu'il nous présente, d'indemniser les chômeurs des conséquences de son programme. Il n'est pas prévu de travaux publics ou autres mesures assurant aux sans-travail des moyens de subsistance. Ils restent tributaires des secours habituels du bien-être social, de l'assurance-chômage et des autres programmes destinés à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins.